



MODE OPERATOIRE



CREATION DE VOTRE FAMILLE

1- Création de votre compte sur votre Espace Famille.

Vous devez vous rendre sur votre navigateur internet et entrer le lien suivant : <https://espacefamille.aiga.fr/11699922>

- Cliquez sur « créer un nouveau compte » (Un tutoriel vidéo est disponible)
- Il vous faudra remplir tous les champs obligatoires et accepter les données personnelles.
- Vous recevrez alors un mail de validation il vous faudra confirmer votre compte et créer votre mot de passe pour vous connecter ensuite à l'espace famille. **Vous venez de créer la fiche du parent référent !**
ATTENTION : il vous faudra obligatoirement accepter les données sanitaires.

2- Bienvenue sur votre espace famille.

- Vous devez ensuite ajouter une personne (parent)
- Puis vos / votre enfant(s) et enfin l'entourage familial (personne(s) autorisée(s) ou non à récupérer vos /votre enfant(s))

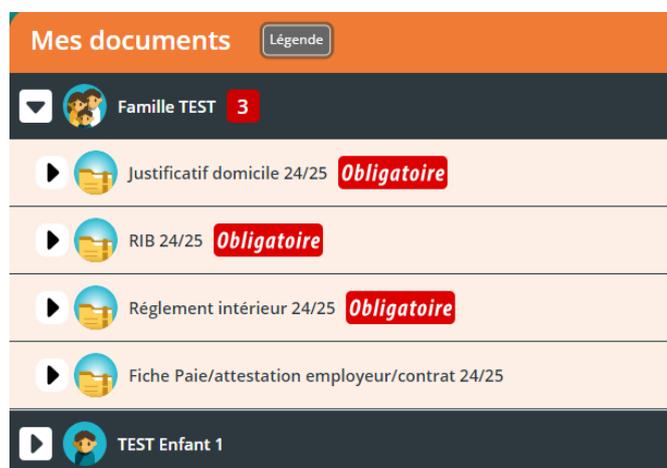
Envoyez les documents attendus par la structure et récupérez les documents et informations mis à votre disposition



- Vous devez fournir les pièces justificatives en cliquant sur « mes documents à envoyer »



- **ATTENTION** : même si la fiche de paie / attestation employeur n'est pas obligatoire elle vous sera demandé si votre enfant fréquente la restauration scolaire de manière régulière.



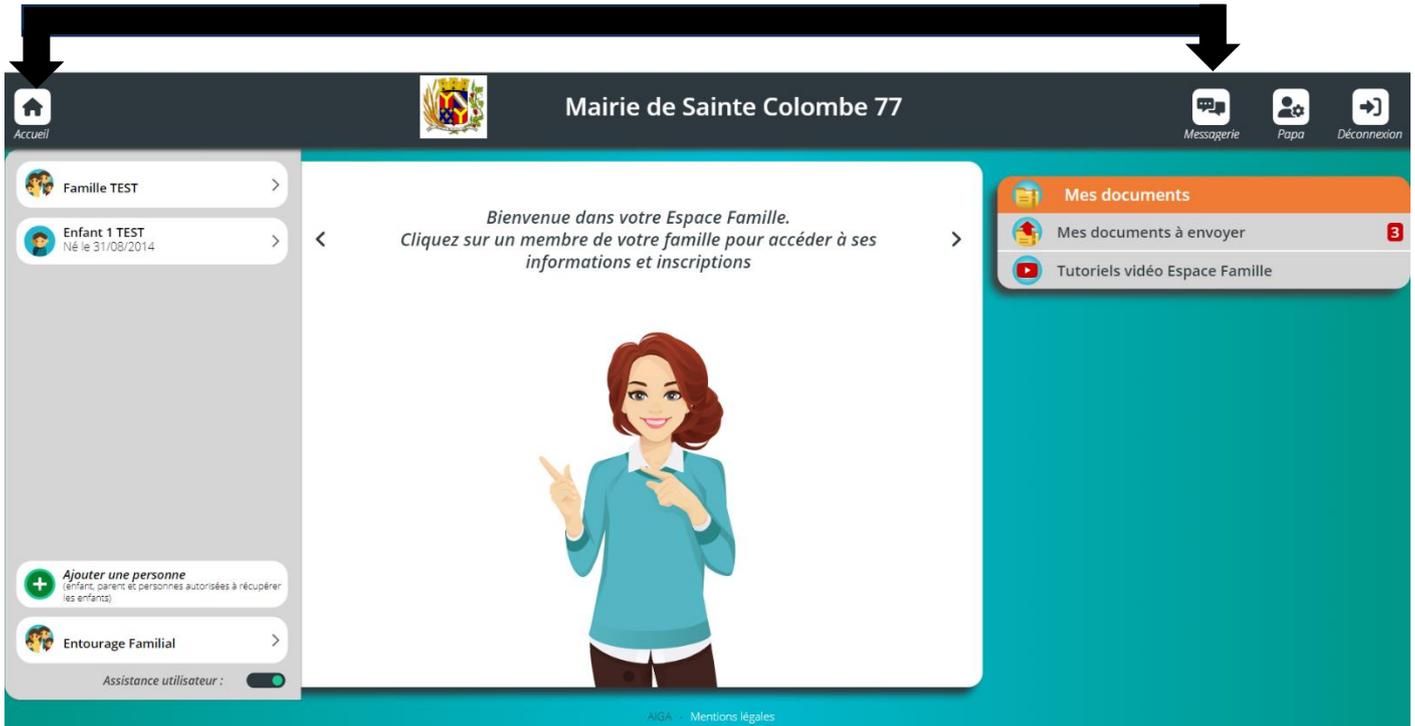
Légende

- Catégorie sans fichier
- Catégorie valide
- Catégorie en attente de validation
- Catégorie non valide
- Document valide
- Document(s) en attente de validation
- Document non valide
- Nombre de documents obligatoires



Un accès légende pour mieux comprendre les différents symboles du site.

ET différents onglets comme la messagerie qui vous permettra de nous contacter directement par mail.



3- Validation du service mairie.

- Après la création de vos / votre enfant(s), des parents et de l'entourage familial, la mairie devra valider votre dossier (sous 3 jours ouvrés). Vous ne pourrez pas inscrire vos / votre enfants aux activités périscolaires, ou de restauration scolaire sans cette validation. Un message apparaîtra alors sur votre « espace enfant » vous informant que des documents sont manquants et que les inscriptions aux différents services ne sont pas possibles.
- Après visa de la mairie, vous recevrez un mail soit pour indiquer que votre dossier est accepté, vous pourrez alors cliquer sur la fiche de votre enfant pour l'inscrire à une ou plusieurs activités, soit qu'il est refusé. En cas de refus, par exemple pour pièces manquantes, un message d'explication vous sera envoyé. Vous pourrez le consulter dans votre espace « mes documents », « mes documents à envoyer », un symbole point d'interrogation (?) vous donnant accès à l'explication de refus.



CETTE PREMIÈRE ÉTAPE EST OBLIGATOIRE ET DOIT ÊTRE FAITE AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2024.



INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

1- Inscription aux activités périscolaires (garderie/étude).

- Vous avez maintenant accès à l'inscription pour des activités.
- Vous avez le choix entre les activités périscolaires ou la restauration. (Il est conseillé d'ouvrir les droits de toutes les activités même si votre enfant n'y participe pas ou peu au cours de l'année)
- Il faudra cliquer sur « enregistrer » pour confirmer votre inscription. Un message vous donnant accès au planning de réservation apparaîtra.
ATTENTION : Vous ne pourrez pas réserver de jours pour la garderie ou l'étude. Nos services effectueront seulement un pointage si votre enfant est présent. Cependant vous pourrez consulter au cours du mois les jours où votre enfant aura participé aux activités.

The screenshot shows a user profile for 'Enfant 1 TEST' (9 ans et 7 mois). Below the profile is a green button with a plus sign and the text 'Inscrire Enfant 1 à une nouvelle activité'. There are two tabs: 'Périscolaire' (selected) and 'Restauration'. Under the 'Périscolaire' tab, there is a card for 'Garderie + étude' with dates 'Du 02/09/2024 au 04/07/2025' and days 'Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi'. Below the card is a button 'Inscription à cette activité'. At the bottom is a large green button with a checkmark and the text 'ENREGISTRER'.

2 -Inscription à la restauration

- Vous avez également accès à l'inscription pour la restauration scolaire. Puis enregistrer votre demande
- La mairie visera une nouvelle fois votre inscription au service cantine rapidement et vous recevrez également un mail informant que votre demande d'inscription est acceptée ou refusée.

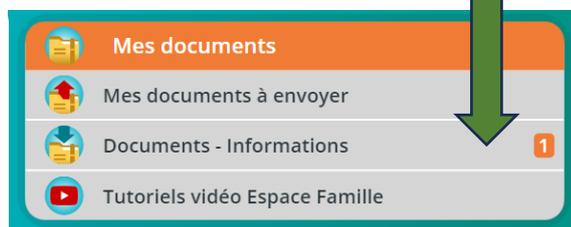
The screenshot shows the 'Restauration' tab selected. There is a card for 'Cantine primaire' with dates 'Du 02/09/2024 au 04/07/2025' and days 'Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi'. Below the card is a button 'Inscription à cette activité'. At the bottom is a large green button with a checkmark and the text 'ENREGISTRER'. Below this is a status 'En attente de validation ?' and a 'Récapitulatif de l'inscription' card showing the same details and a button 'En attente'. At the very bottom are two buttons: 'Ajouter une inscription' (green) and 'Annuler l'inscription' (orange).

RESERVATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

- Bienvenue sur votre planning de réservation. Vous pouvez maintenant réserver les jours de présence de votre enfant soit à la journée, pour plusieurs jours, plusieurs semaines ou à l'année. (Il faudra respecter les horaires de réservation et d'annulation du service de restauration)

Attention : Si les délais ne sont pas respectés, vous ne pourrez en aucun cas réserver le repas de cantine ni l'annuler. (Les repas non annulés vous seront facturés, se référer au règlement)

Vous trouverez le règlement dans l'onglet documents et informations



Planning de Enfant 1

+ Nouvelle inscription

< 02 Septembre 2024 - 08 Septembre 2024

jour Semaine Mois

LÉGENDE	02 LUN.	03 MAR.	04 MER.	05 JEU.	06 VEN.	07 SAM.	08 DIM.
Garderie + étude							
Acc matin 07:00 - 08:20							
étude 16:30 - 18:00							
Acc soir 18:00 - 19:00							
Cantine primaire							
Repas 13:00 - 14:00							

- Les jours réservés apparaîtront en vert sur votre planning. Puis enregistrer.

18:00 - 19:00							
Cantine primaire							
Repas 13:00 - 14:00							

Le service scolaire de la mairie reste à votre disposition pour tous renseignements au 01.64.00.56.41

Nous avons conscience que ce nouveau procédé nécessite une certaine organisation de votre part.

Cependant, il vous offrira également une liberté dans les réservations ou les annulations de cantine de vos enfants.